

# Compte-rendu

## du Conseil Municipal

Le cinq février deux mille vingt à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Gardonne s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DELTEIL, Maire.

**Étaient présents :** M. Jean-Christophe BOUSQUET, Mme Christine TOURENNE, M. Jean-Claude ROSET, Mme Béatrice FEYTOUT, M. Régis LAFONT, M. Michel BERNARD, Mme Cécile BARA, Mme Christine LALIZOU, M. Frédéric GAUTHIER, M. Christophe BAËZA et Mme Hélène BEDUBOURG.

**Absents excusés :** Mme Stéphanie REY qui donne procuration à M. Pascal DELTEIL et M. Vincent DELAGE qui donne procuration à M. Frédéric GAUTHIER.

Monsieur Régis LAFONT est élu secrétaire de séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Modalités d'octroi de cadeaux au personnel pour départ à la retraite

Le Conseil Municipal adopte l'ordre du jour ainsi modifié.

Remerciements des anciens qui ont été visités ou qui ont participé au repas à l'occasion de la nouvelle année.

### **➤ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15 janvier 2020 :**

Le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2020 n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

### **➤ Transfert de la compétence Assainissement Non collectif (ANC) de la communauté de communes Périgord Limousin au SMDE 24 :**

Le Conseil Municipal accepte le transfert de la compétence Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes Périgord Limousin au SMDE 24.

### **➤ Modification des statuts du SMDE 24 :**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts du SMDE 24 qui concerne l'article 9.1.1 : Prise en compte de l'évolution de la réglementation relative à la désignation des délégués élus au sein des assemblées délibérantes des adhérents au SMDE 24.

### **➤ Fourniture et pose d'une ventouse tri fonction, rue du petit Caminel, pour l'assainissement collectif :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis d'AGUR.

Le Conseil Municipal accepte ce devis estimatif d'un montant de 3 073.50 €

➤ **Remboursement sinistre du 26/12/2018 :**

Le Conseil Municipal accepte l'indemnité définitive d'un montant de 312.00 € proposée par l'assureur de la commune pour le sinistre du 26/12/2018, avenue du Périgord, face aux ateliers municipaux.

➤ **Suppression suite à modification du temps de travail d'emplois suite à l'avis du Comité Technique :**

Suite à l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Dordogne en date du 28 janvier 2020, le temps de travail des deux agents emplois d'adjoints administratifs est augmenté à 35 heures par semaine. Le Conseil Municipal accepte l'avis du Comité Technique.

➤ **Modalités d'octroi de cadeaux au personnel pour départ à la retraite :**

Monsieur le Maire expose Conseil Municipal :

La commune, afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal, doit, sur demande du Trésorier, prendre une délibération décidant l'octroi de cadeaux aux agents.

Suite au départ à la retraite d'un agent de la collectivité, un cadeau lui a été offert par la municipalité.

➤ **Installation d'un nouveau compteur électrique pour le local commercial Boulangerie :**

Le compteur électrique actuel de la boulangerie n'est pas assez puissant pour alimenter un nouveau four.

Le coût du raccordement et du nouveau compteur s'élève à 20 000 €.

Le SDE 24 prendra en charge les frais de raccordement à hauteur de 50 %, le montant estimatif de la participation de la commune est de 10 840 €.

Le devis estimatif ENEDIS s'élève à 2 781.14 € TTC pour le raccordement du compteur intérieur.

Par la suite, le branchement intérieur sera fait également.

➤ **Point travaux : logement communal et locaux tertiaires :**

Le logement communal situé à l'école 9, avenue du Périgord doit être restauré.

Monsieur le Maire est chargé de la recherche d'artisans pour effectuer les travaux.

Dans les locaux tertiaires, les meubles vont être installés.

➤ **Rapports des commissions**

La séance est levée à 22h15